

140. En cas de grossesse présumée, toute mère ou nourrice doit cesser immédiatement de donner le sein, sous peine de compromettre la vie ou la santé de l'enfant,

150. Il est indispensable de faire vacciner l'enfant dans les trois premiers mois qui suivent sa naissance, ou même dans les premières semaines, s'il règne une épidémie de petite vérole : le vaccin est le seul préservatif de cette maladie.

Ces conseils, que toutes, mesdames, vous devriez savoir par cœur, comme vous savez les commandements de Dieu et de l'Eglise, ont reçu le nom des quinze commandements de l'Académie de médecine, Observez-en strictement les prescriptions, et vous pouvez être assurées que votre enfant s'en trouvera bien.

MESURES CONTRE LE CHOLERA.

(Suite)

Toutes les matières végétales ou animales en dehors des conditions de la vie sont susceptibles de fermentation et deviennent, par conséquent, une cause d'insalubrité quand elles sont hors de place ; hors de place voulant dire là où elles ne sont pas requises pour les besoins de la culture ou de l'industrie : par exemple, les collections de peaux, de cornes et d'ossements d'animaux sont hors de place, partout ailleurs que dans les établissements où on les transforme en produits usuels et ces établissements eux-mêmes sont hors de place au milieu des centres de population ; encore, les engrais de diverses sortes sont hors de place partout ailleurs que sur la terre qu'ils doivent fertiliser.

Dans les opérations du nettoyage de logements malpropres, il est bon de faire usage d'un peu de chlorure de chaux dans l'eau de lavage. La remarque faite ailleurs

à propos des masses de matières en putréfaction qu'il ne faut pas remuer durant les chaleurs de l'été ou la prévalence des épidémies, peut aussi s'appliquer aux mesures de salubrité à prendre par rapport aux murailles, cloisons et autres surfaces d'habitations excessivement sales : dans ces circonstances il vaudrait mieux se contenter de couvrir ces surfaces d'une épaisse couche de peinture ou de chaux que de tenter des lavages considérables à l'eau chaude, lesquels seraient aptes, par l'effet d'une grande humidité accompagnée de chaleur, à donner lieu à la formation et à la volatization de miasmes délétères.

Quand on a parlé déjà plusieurs fois des désinfectants il est essentiel de se bien expliquer sur le sujet. Premièrement : toutes les substances qui sont données vulgairement pour des désinfectants n'ont pas toutes, à beaucoup près, les propriétés qui leur sont ainsi attribuées ; deuxièmement : l'usage des désinfectants véritables, bien que d'une utilité incontestable, comme mesures de précaution, ne constitue pas cependant une ressource infailible, c'est tout simplement comme une foule d'autres, un moyen auxiliaire qu'il ne serait pas sage de rejeter ; car le problème de la salubrité publique n'est pas une question simple, mais une question complexe dont la solution demande le concours de forces diverses convergeant vers le même point.

On ne fera mention ici que d'un petit nombre de désinfectants choisis parmi les plus simples, afin de ne pas créer d'embarras ou d'hésitation dans l'esprit des personnes peu au fait du sujet, et dans les opérations des négociants qui se chargeront d'en approvisionner le marché, et aussi pour empêcher que la spéculation ne se joue de la crédulité publique.

On signale, en premier lieu, la chaux